

ASSURANCE DE LA QUALITÉ

FASS-004 BADI - Programme de Baccalauréat appliqué en design d'intérieur (avec agrément)

Tiré à part du procès-verbal SCDP-251117

R : 03-SCDP-251117

Jean-François Thibault, appuyé par Sophie LeBlanc Roy, propose :

« Que les décisions suivantes soient adoptées ».

Vote sur R : 03

unanimous

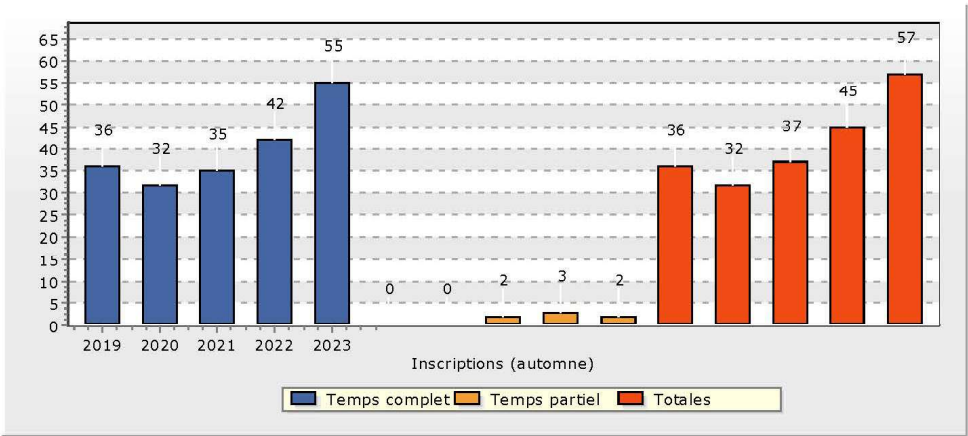
ADOPTÉ

CATÉGORIE	DÉCISION FINALE DU SCDP-251117
	Améliorations de la gestion du programme
	Projet de modifications mineures
M-6.1 RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE	Que le Comité pédagogique du baccalauréat appliqué en design d'intérieur (BADI) actualise les résultats d'apprentissage généraux (RAG) pour chacun des cours en collaboration avec le Centre d'excellence en pédagogie.
M-6.2 RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE	Que le Comité pédagogique du baccalauréat appliqué en design d'intérieur (BADI) modifie les résultats d'apprentissage généraux (RAG) des cours pour s'assurer que la norme 4 sur le contexte mondial est atteint ("Standard 4. Global Context. Interior designers have a global view and consider social, cultural, and economic contexts in all aspects of their work".).
M-6.3 RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE	Que le Comité pédagogique du baccalauréat appliqué en design d'intérieur (BADI) élabore les résultats d'apprentissage du programme (RAP) après avoir revu, en les actualisant, les résultats d'apprentissage généraux (RAG) pour chacun des cours en collaboration avec le Centre d'excellence en pédagogie.
M-6.4 RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE	Que le Comité pédagogique du baccalauréat appliqué en design d'intérieur (BADI) modifie les résultats d'apprentissage généraux (RAG) des cours pour s'assurer que les résultats d'apprentissage des programmes (RAP) s'alignent bien avec la transition des personnes étudiantes vers le marché du travail.
	Amélioration continue

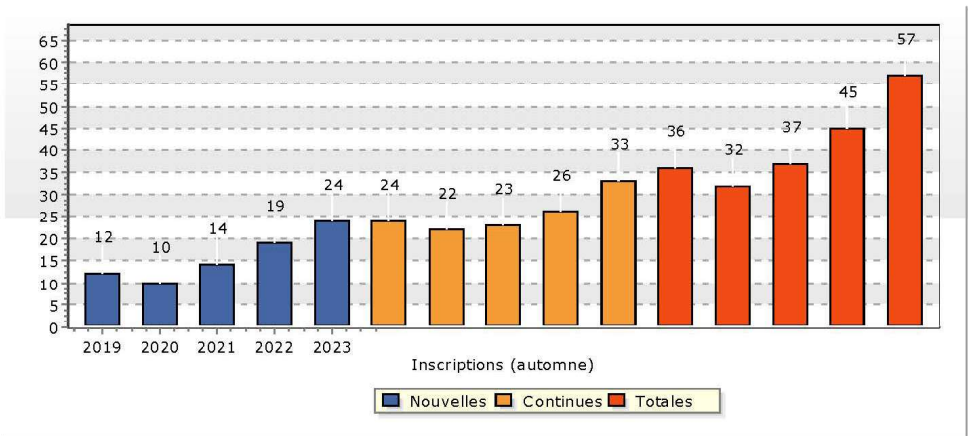
C – PORTAIT DE L’EFFECTIF ÉTUDIANT

C1 – INSCRIPTIONS B. APPLIQUÉ EN DESIGN D’INTÉRIEUR AU 1^{ER} DÉCEMBRE (AUTOMNE)

Inscriptions à temps complet et à temps partiel

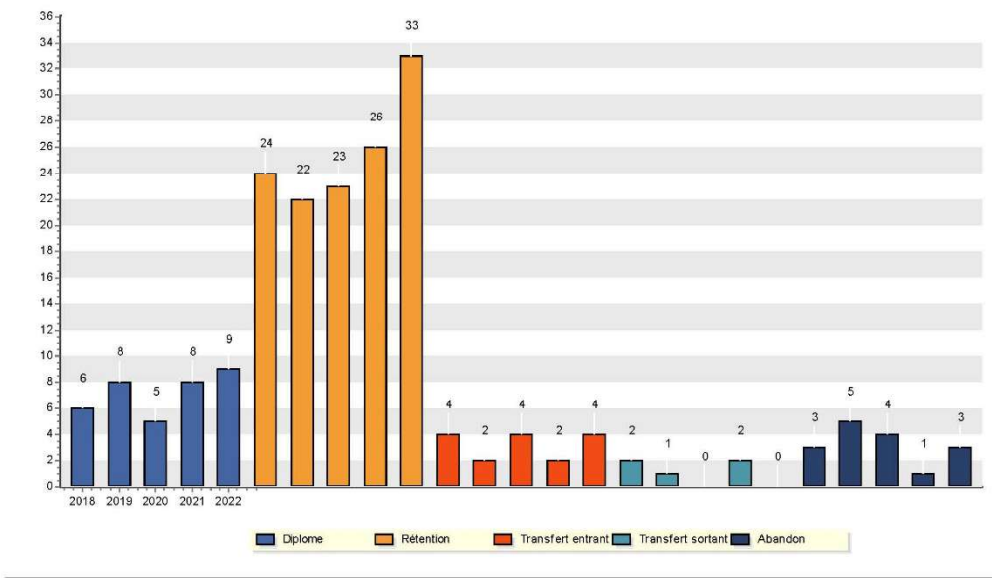
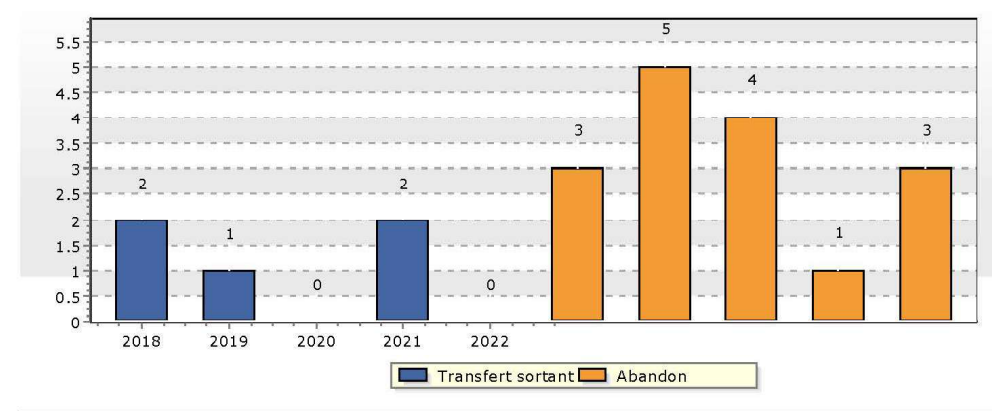
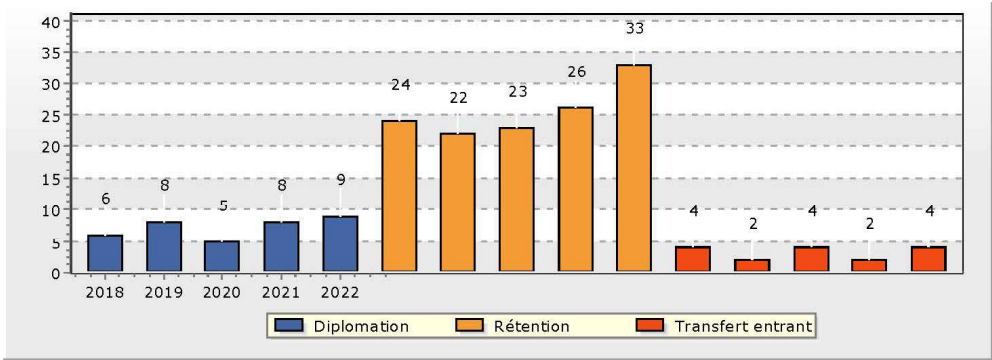


Inscriptions nouvelles et continues

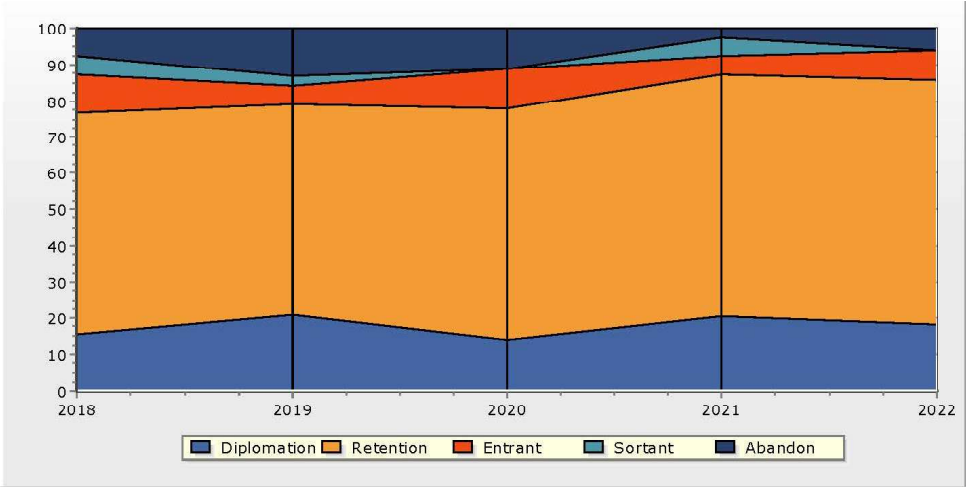


C2 –CHEMINEMENT AU B. APPLIQUÉ EN DESIGN D’INTÉRIEUR

Cheminement en chiffres

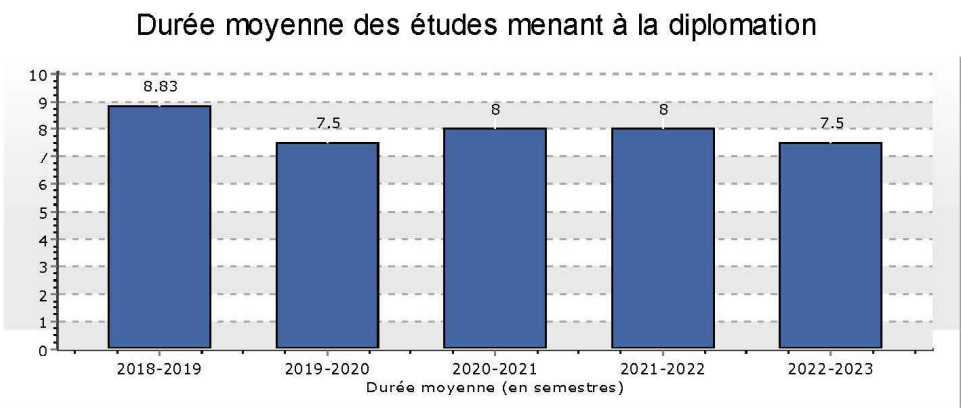
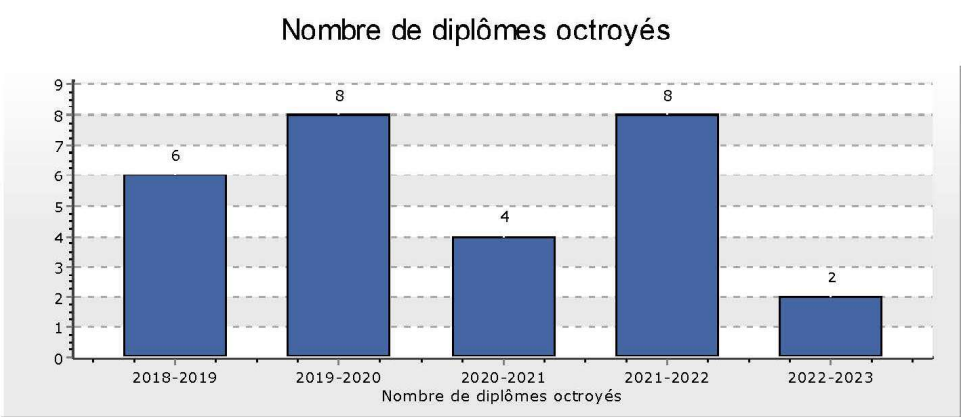


Cheminement en pourcentage et proportion

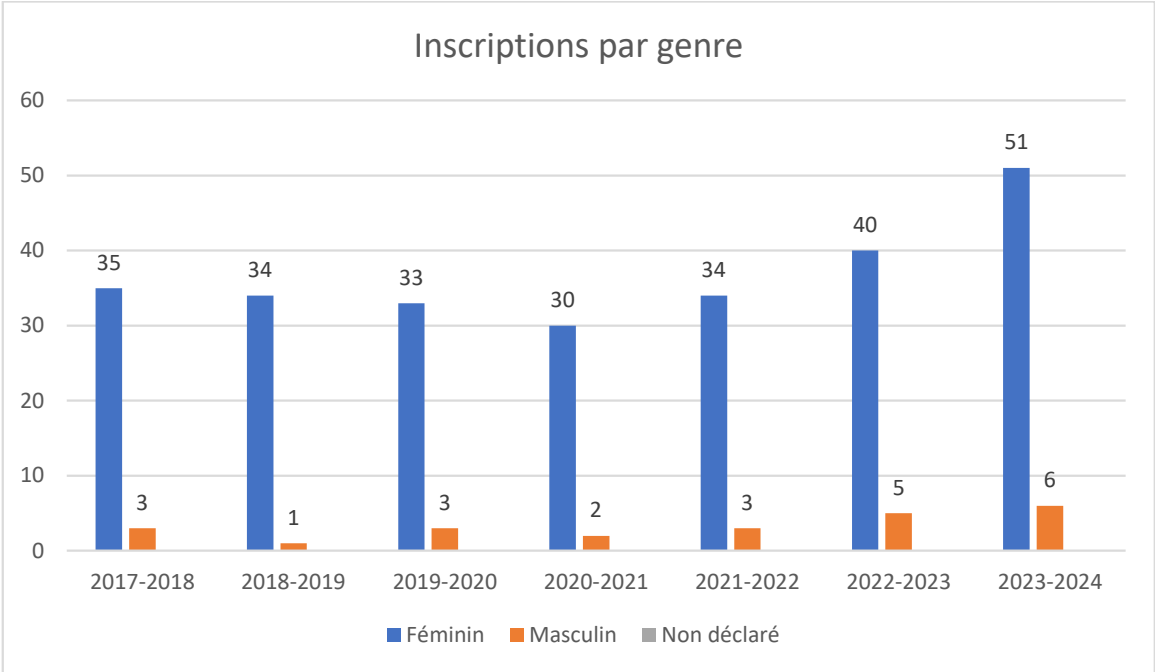
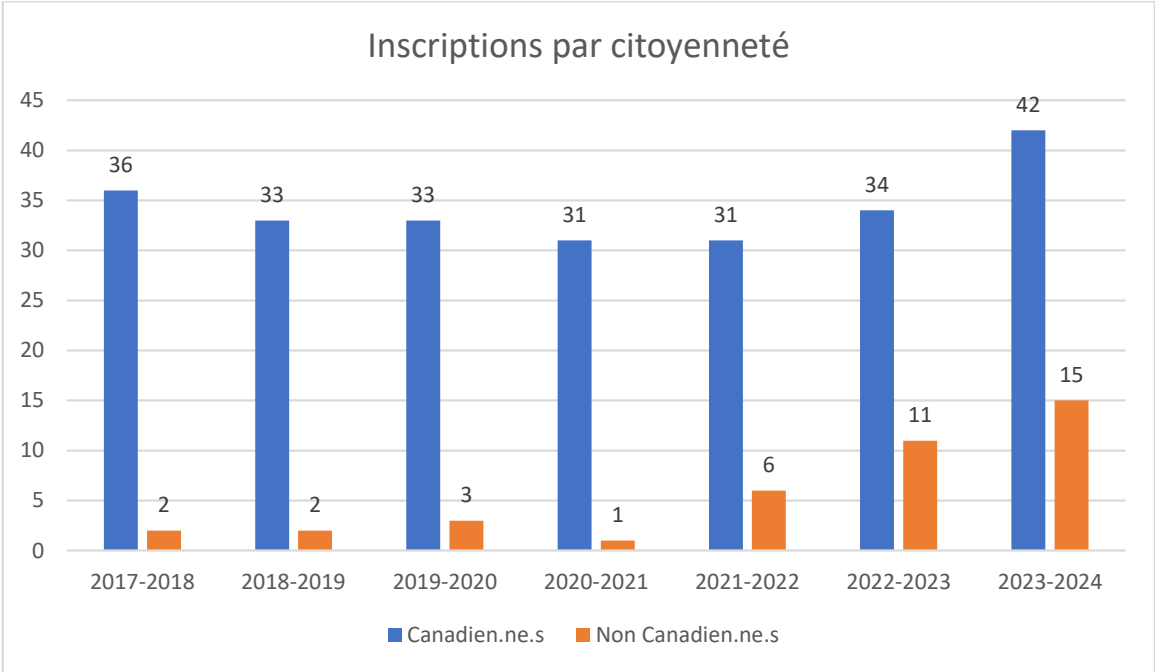


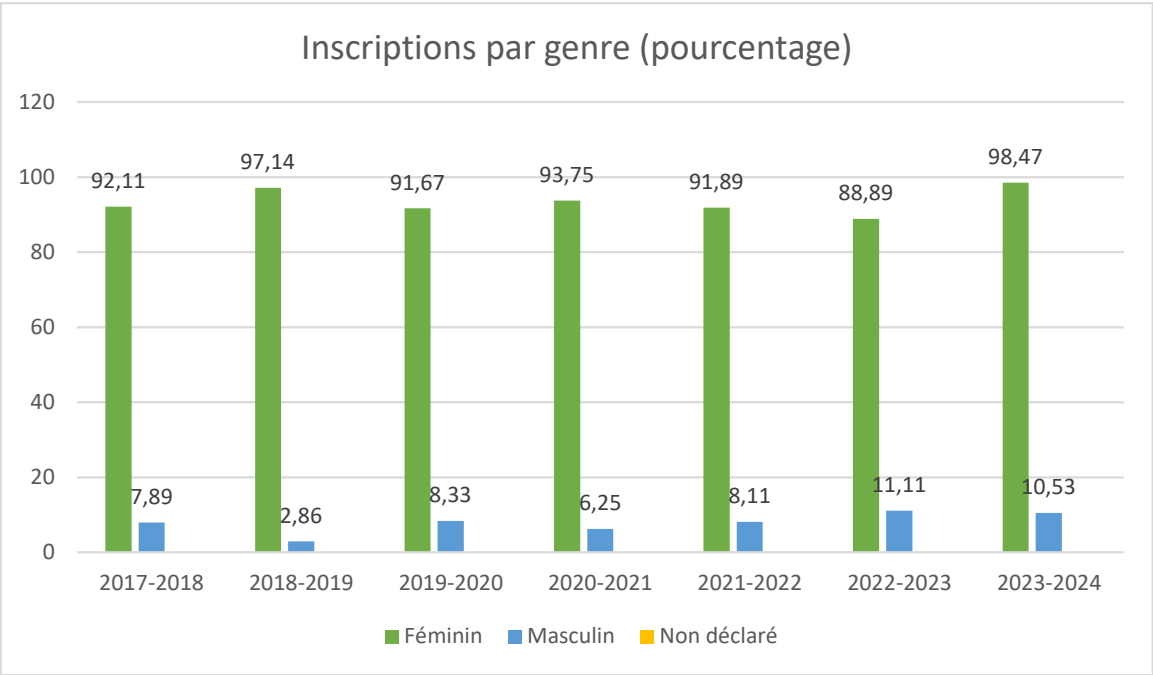
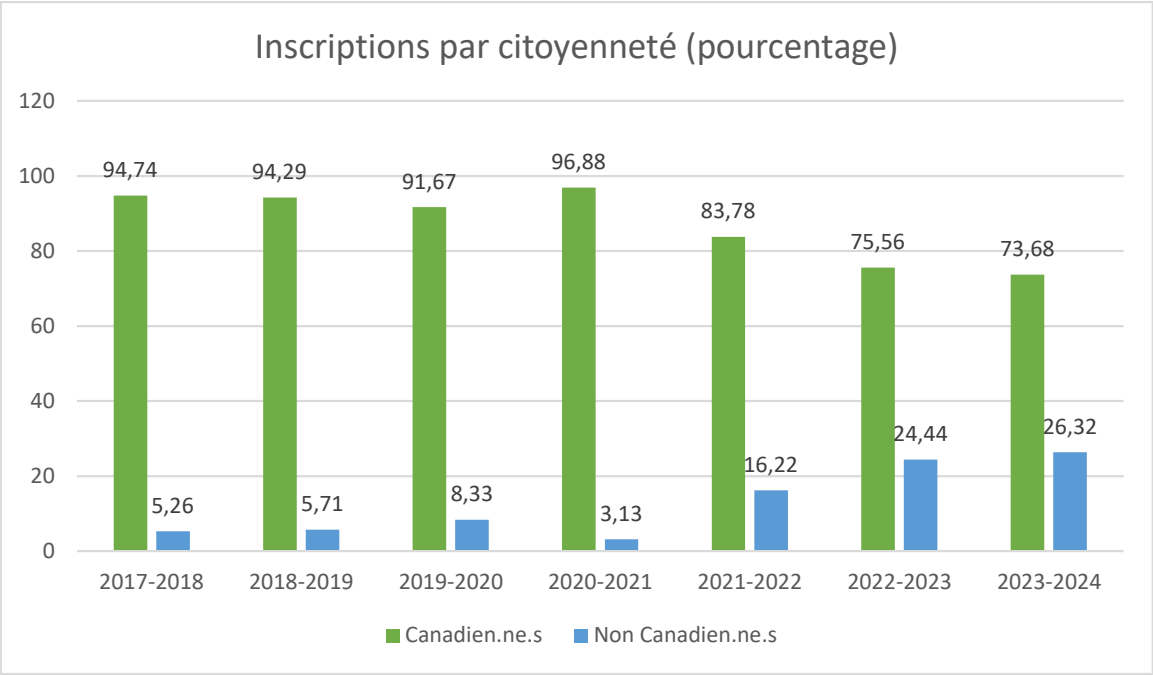
Rétention	2018	2019	2020	2021	2022
Diplomation	15.38	21.05	13.89	20.51	18.37
Rétention	61.54	57.89	63.89	66.67	67.35
Transfert entrant	10.26	5.26	11.11	5.13	8.16
Transfert sortant	5.13	2.63	0	5.13	0
Abandon	7.69	13.16	11.11	2.56	6.12

C3 –DIPLOMÉES ET DIPLOMÉS DU B. APPLIQUÉ EN DESIGN D’INTÉRIEUR



C4 – PROFIL DES PERSONNES INSCRITES AU B. APPLIQUÉ EN DESIGN D’INTÉRIEUR EN MATIÈRE D’ÉDI





ASSURANCE DE LA QUALITÉ

FSSSC-005 SINF - Baccalauréat en science infirmière (avec agrément)

Tiré à part du procès-verbal SCDP-251201

R : 03-SCDP-251201

Jean-François Thibault, appuyé par Céline Surette, propose

« Que les décisions suivantes soient adoptées »

Vote sur R : 03

unanimous

ADOPTED

CATÉGORIE	DÉCISION FINALE DU SCDP
	Améliorations de la gestion du programme
G-2 COURS	Que l'École de science infirmière réseau, en collaboration avec le décanat de la FSSSC et les décanats des études, mette en œuvre d'autres formules de stages et de préceptorats afin d'alléger le travail du personnel chargé de la coordination des horaires.
G-3.1 ENCADREMENT	Que l'École de science infirmière réseau s'assure que les plaintes, griefs et appels des personnes étudiantes sont traités de façon juste, conformément aux politiques, procédures et pratiques établies.
G-3.2 ENCADREMENT	Que l'École de science infirmière réseau s'assure que le personnel enseignant du baccalauréat en science infirmière est bien dirigé, encadré et évalué.
G-4.1 R-D-C	Que l'École de science infirmière réseau, en collaboration avec le décanat de la FSSSC et les décanats des études, développe et mette en œuvre des stratégies pour réduire la durée des études doctorales des professeures et professeurs afin de favoriser une culture de R-D-C.
G-4.2 R-D-C	Que l'École de science infirmière réseau, en collaboration avec la FESR, offre du mentorat dans le processus de demande de subventions auprès des organismes subventionnaires.
G-5 COLLABORATION	Que l'École de science infirmière réseau consulte les milieux cliniques lors de modifications au programme.
G-7.1 RESSOURCES	Que l'École de science infirmière réseau privilégie les contrats d'au moins trois ans lorsque des subventions pluriannuelles sont disponibles afin de stabiliser les ressources humaines temporaires de l'ÉRSI.
G-7.2 RESSOURCES	Que l'École de science infirmière réseau, en collaboration avec le Service des ressources humaines, développe et mette en œuvre des stratégies de recrutement de professeures et professeurs avec doctorat afin de favoriser une culture de R-D-C.

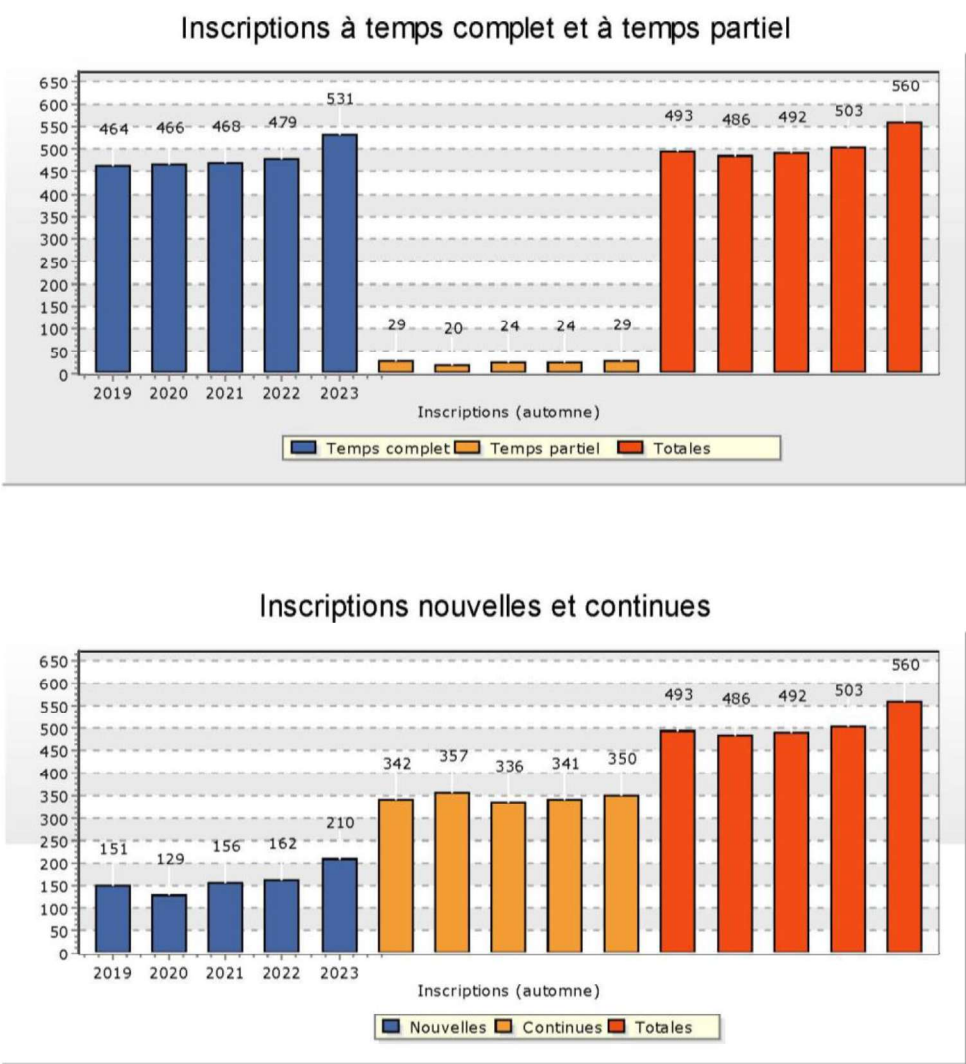
G-7.3 RESSOURCES	Que l'École de science infirmière réseau, en collaboration avec le décanat de la FSSSC et les décanats des études, développe un plan pour la formation continue du personnel responsable des laboratoires de simulation.
G-7.4 RESSOURCES	Que l'École de science infirmière réseau, en collaboration avec le décanat de la FSSSC et les décanats des études, développe un plan pour le maintien et le renouvellement des équipements aux laboratoires de simulation.
G-9.1 PÉDAGOGIE	Que l'École de science infirmière réseau collabore avec le Centre d'excellence en pédagogie (CEP) pour mettre en œuvre de nouvelles stratégies pédagogiques.
G-9.2 PÉDAGOGIE	Que l'École de science infirmière réseau collabore avec le Centre d'excellence en pédagogie (CEP) pour offrir des formations pédagogiques aux membres de l'ÉRSI en tenant compte de leurs horaires.
G-9.3 PÉDAGOGIE	Que l'École de science infirmière réseau offre aux monitrices cliniques et préceptrices la formation du CNFS sur la supervision des stages.
G-9.4 PÉDAGOGIE	Que l'École de science infirmière réseau, en collaboration avec le Centre d'excellence en pédagogie (CEP), offre aux monitrices cliniques et préceptrices une formation sur la correction des travaux de stage et des évaluations de mi-stage et de fin de stage.
	Projet de modifications mineures
M-2 MODE DE PRESTATION	Que l'École de science infirmière réseau utilise une variété de modes d'apprentissage et d'enseignement (cours hybrides, comodaux, en ligne et/ou en présentiel) afin d'optimiser les ressources professorales dans tout le réseau.
M-3.1 CONDITIONS	Que l'École de science infirmière réseau précise les critères d'admission de la passerelle en tenant compte de la capacité réseau du programme.
M-3.2 CONDITIONS	Que l'École de science infirmière réseau développe un plan stratégique pour le contingentement au programme.
M-4.1 BANQUE DE COURS	Que l'École de science infirmière réseau permette aux personnes étudiantes de choisir librement des cours au choix hors faculté tout en respectant les normes de l'agrément (dans le cadre de la réforme du régime pédagogique et des OFG).
M-4.2 BANQUE DE COURS	Que l'École de science infirmière réseau, en collaboration avec le Registrariat, apporte des modifications à la banque de cours afin de créer une plus grande flexibilité dans la séquence des cours.
M-4.3 BANQUE DE COURS	Que l'École de science infirmière réseau mette en œuvre l'appel à l'action 24 de la Commission de vérité et réconciliation qui demande aux écoles de sciences infirmières d'inclure dans leurs programmes d'études la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, les droits de la personne, l'histoire des peuples autochtones au Canada, les apprentissages et les pratiques autochtones, les compétences interculturelles et la lutte contre le racisme.

M-6.1 RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE	Que l'École de science infirmière réseau s'assure que la Signature UMoncton (créativité et engagement) se concrétise dans les résultats d'apprentissage généraux (RAG) de plusieurs cours.
M-6.2 RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE	Que l'École de science infirmière réseau revoie, en les actualisant, les résultats d'apprentissage généraux (RAG) pour chacun des cours en collaboration avec le CEP.
	Amélioration continue
M-6.3 RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE	Que l'École de science infirmière réseau élabore les résultats d'apprentissage de programme (RAP) après avoir revu, en les actualisant, les résultats d'apprentissage généraux (RAG) pour chacun des cours en collaboration avec le CEP.

C – PORAIT DE L’EFFECTIF ÉTUDIANT

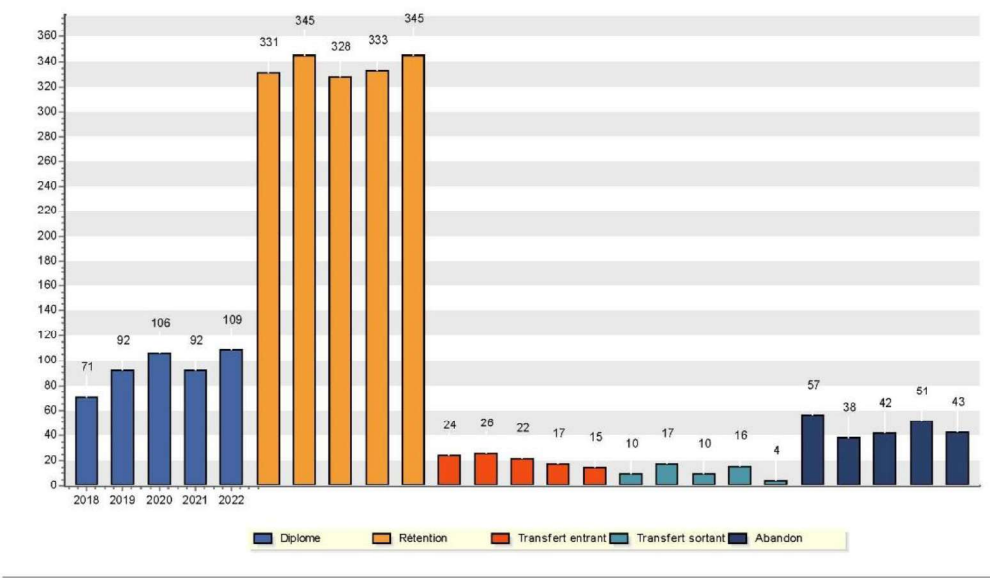
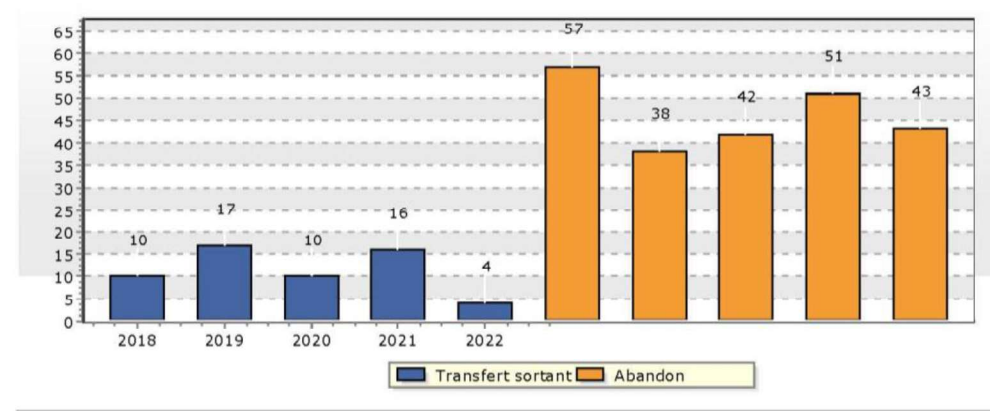
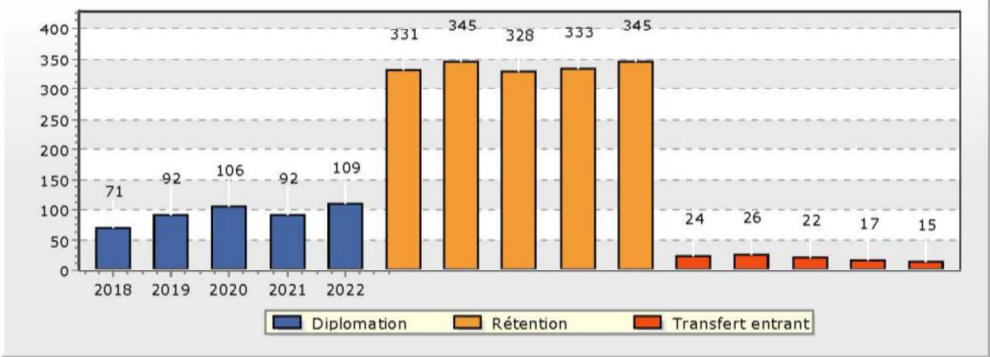
Les données de ce document combinent le B. Sc. Inf. et la passerelle menant au B. Sc. Inf.

C1 – INSCRIPTIONS AUX B. EN SCIENCE INFIRMIÈRE AU 1^{ER} DÉCEMBRE (AUTOMNE)

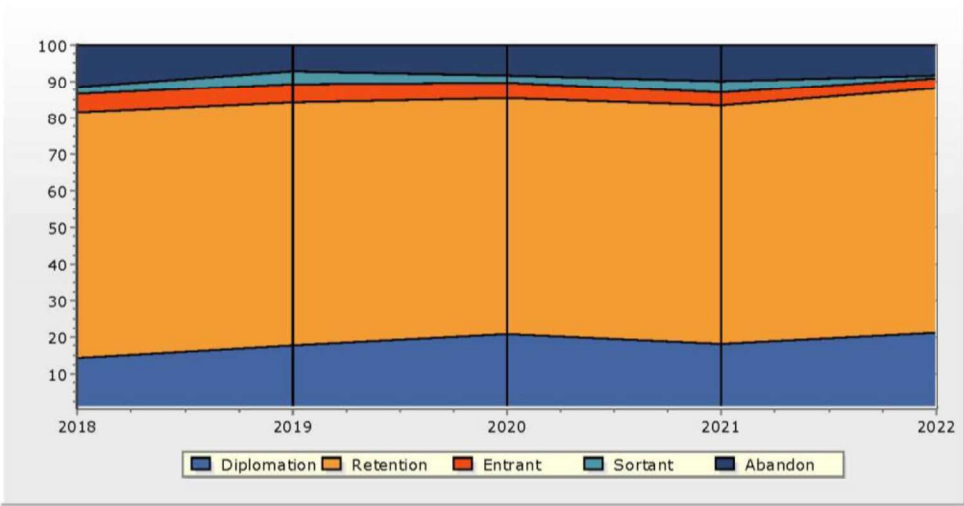


C2 –CHEMINEMENT AU B. EN SCIENCE INFIRMIÈRE

Cheminement en chiffres

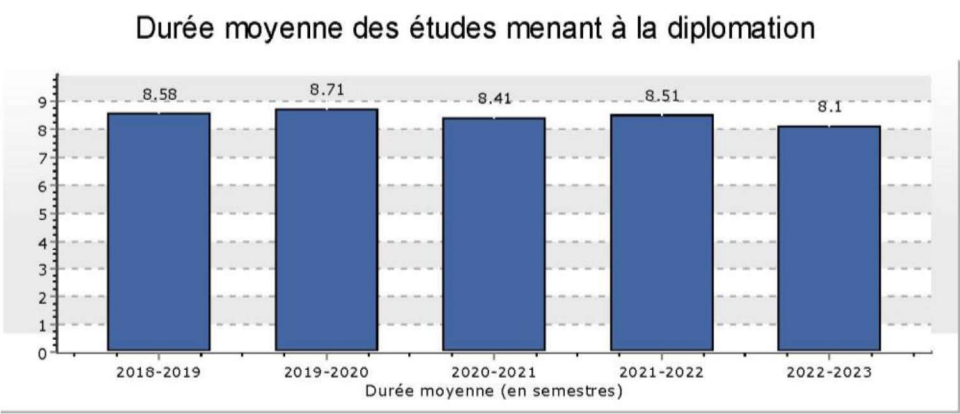
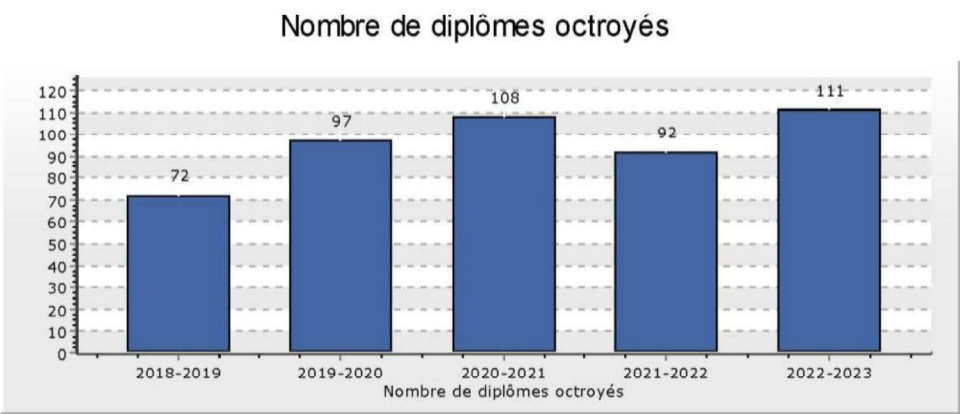


Cheminement en pourcentage et proportion

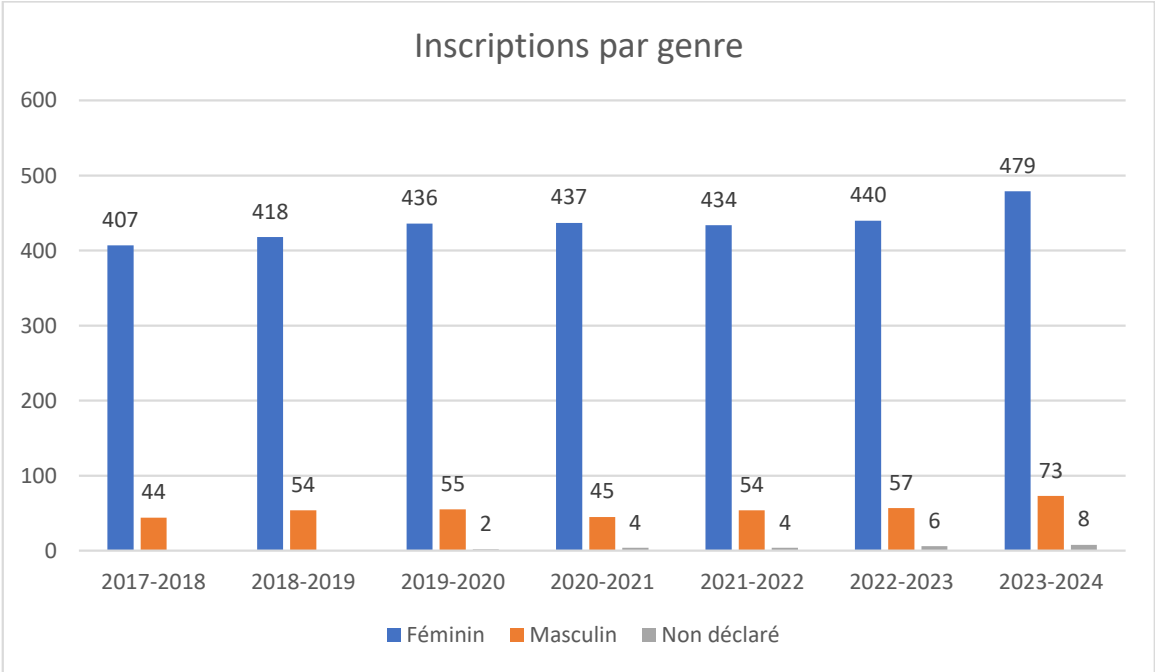
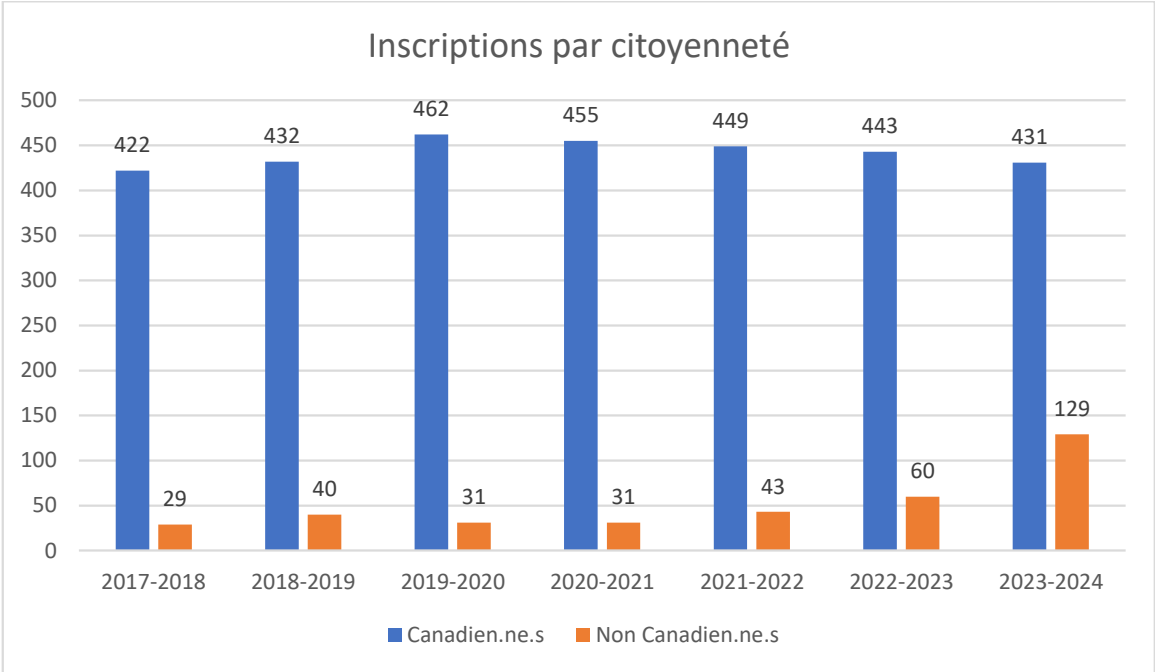


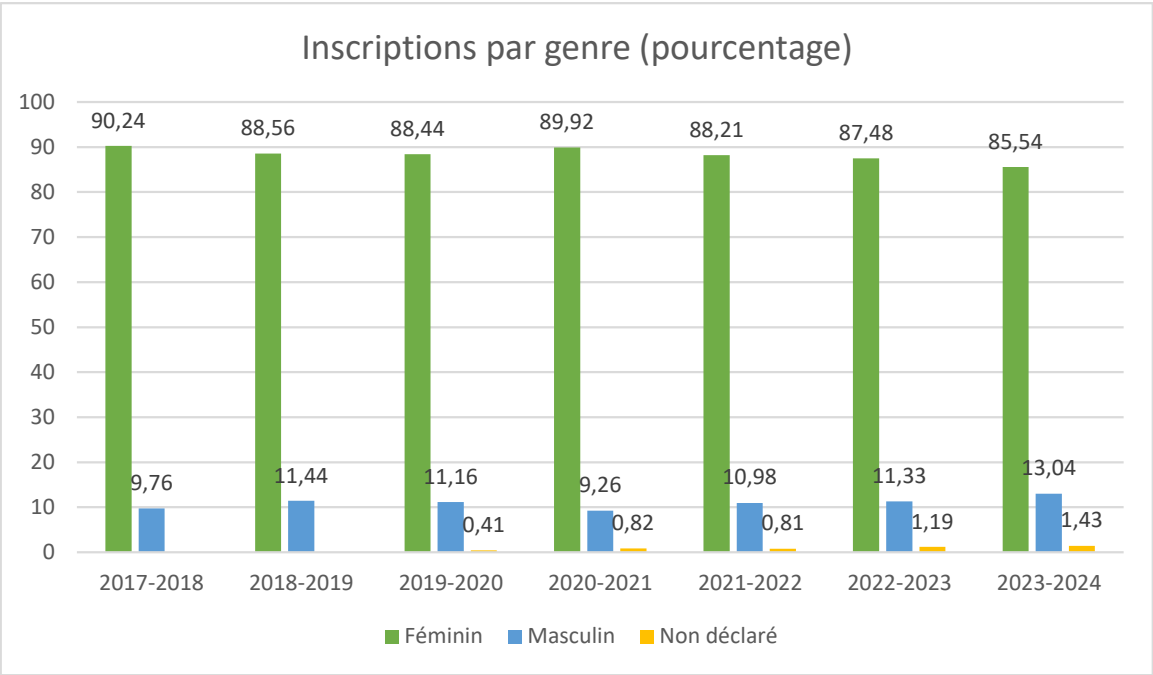
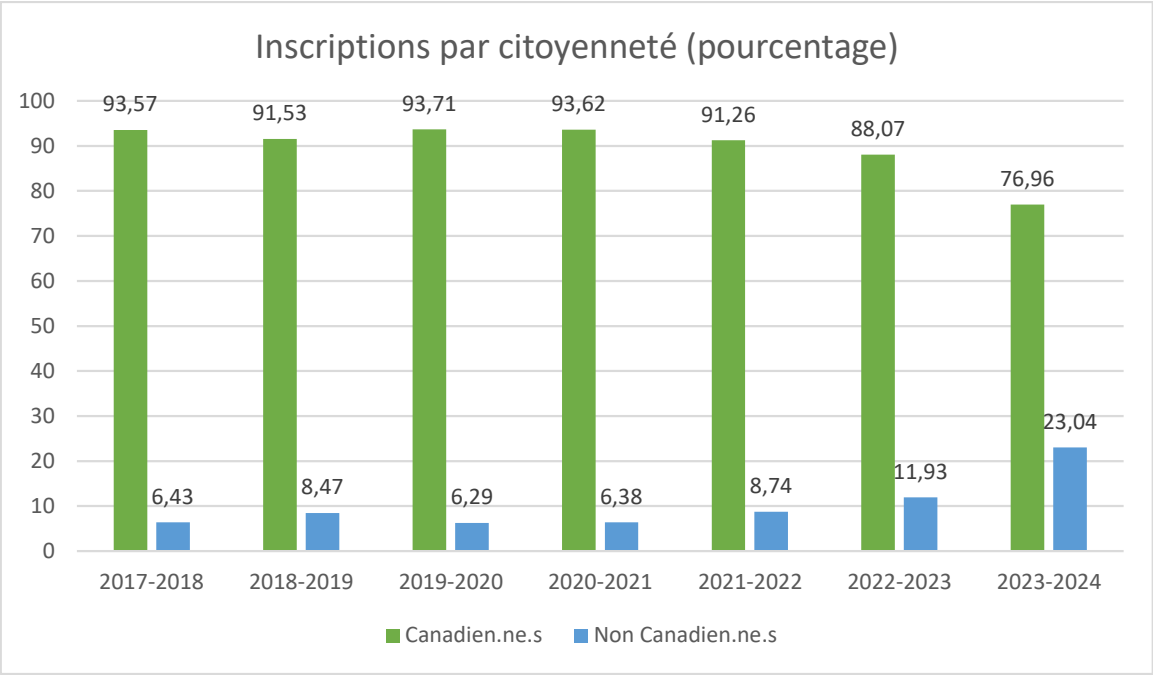
R�tention	2018	2019	2020	2021	2022
Diplomation	14.4	17.76	20.87	18.07	21.12
R�tention	67.14	66.6	64.57	65.42	66.86
Transfert entrant	4.87	5.02	4.33	3.34	2.91
Transfert sortant	2.03	3.28	1.97	3.14	0.78
Abandon	11.56	7.34	8.27	10.02	8.33

C3 –DIPLOMÉES ET DIPLOMÉS DU B. EN SCIENCE INFIRMIÈRE



C4 – PROFIL DES PERSONNES INSCRITES AU B. EN SCIENCE INFIRMIÈRE EN MATIÈRE D’ÉDI





ASSURANCE DE LA QUALITÉ

**FSSSC-007 M SC INF - Maîtrise en science infirmière – infirmière ou infirmier praticien
(avec agrément)**

Tiré à part du procès-verbal SCDP-251201

R : 04-SCDP-251201

Jean-François Thibault, appuyé par Céline Surette, propose :

« Que les décisions suivantes soient adoptées ».

Vote sur R : 04

unanime

ADOPTÉ

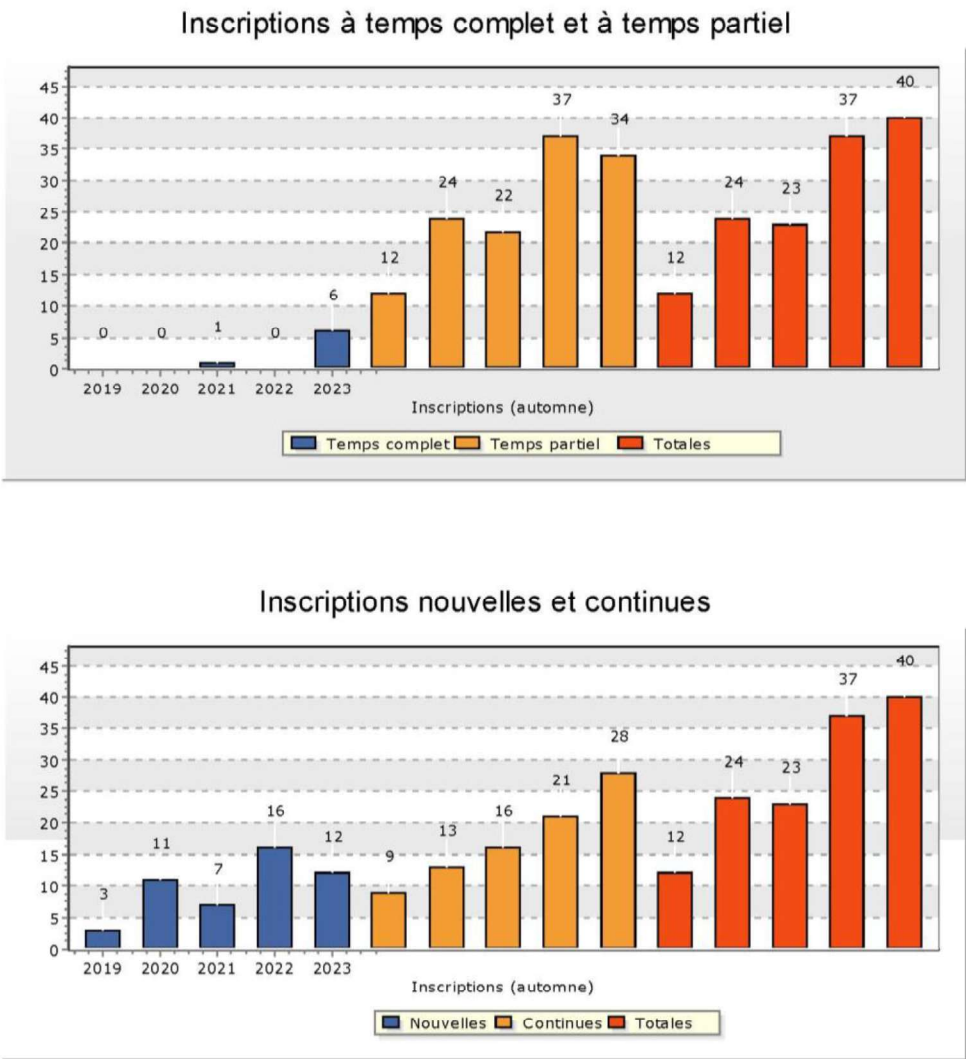
CATÉGORIE	DÉCISION FINALE DU SCDP-251201
	Améliorations de la gestion du programme
G-2.1 COURS	Que le programme de Maîtrise en science infirmière – infirmière ou infirmier praticien intègre systématiquement les ateliers de débriefing du BASCI pour enrichir la formation.
G-2.2 COURS	Que le programme de Maîtrise en science infirmière – infirmière ou infirmier praticien définisse des critères explicites d'évaluation du professionnalisme et de la communication en stage (ex. : Évaluation du savoir-être).
G-2.3 COURS	Que le programme de Maîtrise en science infirmière – infirmière ou infirmier praticien instaure une évaluation officielle des stages en spécialité.
G-3.1 ENCADREMENT	Que le programme de Maîtrise en science infirmière – infirmière ou infirmier praticien mette à jour les outils d'évaluation clinique en s'assurant qu'ils sont pleinement adaptés aux réalités actuelles des stages.
G-3.2 ENCADREMENT	Que le programme de Maîtrise en science infirmière – infirmière ou infirmier praticien révise annuellement les plans de cours en prêtant une attention particulière aux modalités d'évaluation.
G-5 COLLABORATION	Que le programme de Maîtrise en science infirmière – infirmière ou infirmier praticien renforce les liens entre le tronc commun et les cours d'intervention professionnelle (IP) en favorisant l'intégration pédagogique et la collaboration interdisciplinaire.
G-9.1 PÉDAGOGIE	Que le programme de Maîtrise en science infirmière – infirmière ou infirmier praticien diversifie les méthodes d'évaluation en collaboration avec le Centre d'excellence en pédagogie (CEP).
G-9.2 PÉDAGOGIE	Que le programme de Maîtrise en science infirmière – infirmière ou infirmier praticien, en collaboration avec le Centre d'excellence en pédagogie (CEP), diversifie les méthodes pédagogiques et l'utilisation des technologies d'apprentissage.

	Projet de modifications mineures
M-3.1 CONDITIONS	Que le programme de Maîtrise en science infirmière – infirmière ou infirmier praticien revoie les critères d'admission et le processus de sélection afin d'assurer une sélection plus rigoureuse et structurée des personnes candidates.
M-3.2 CONDITIONS	Que le programme de Maîtrise en science infirmière – infirmière ou infirmier praticien examine la pertinence d'avoir une seule période d'admission par année afin de permettre une meilleure planification des ressources.
M-4.1 BANQUE DE COURS	Que le programme de Maîtrise en science infirmière – infirmière ou infirmier praticien rééquilibre la répartition des heures entre stages courts (50 heures) et stage d'intégration.
M-4.2 BANQUE DE COURS	Que le programme de Maîtrise en science infirmière – infirmière ou infirmier praticien intègre les nouvelles "Normes en matière d'humilité culturelle et de sécurité culturelle dans la formation infirmière" publiées par l'ACESI en s'assurant que les principes d'ÉDI-D sont introduits progressivement et renforcés tout au long du programme.
M-4.3 BANQUE DE COURS	Que le programme de Maîtrise en science infirmière – infirmière ou infirmier praticien mette en œuvre l'appel à l'action 24 de la Commission de vérité et réconciliation qui demande aux écoles de sciences infirmières d'inclure dans leurs programmes d'études la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones , les droits de la personne, l'histoire des peuples autochtones au Canada, les apprentissages et les pratiques autochtones, les compétences interculturelles et la lutte contre le racisme.
M-6.1 RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE	Que le programme de Maîtrise en science infirmière – infirmière ou infirmier praticien développe une cartographie complète du programme pour assurer une progression cohérente des compétences.
M-6.2 RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE	Que le programme de Maîtrise en science infirmière – infirmière ou infirmier praticien intègre les nouvelles compétences nationales pour débutantes adoptées par l'AIINB (2024) dans les résultats d'apprentissage généraux (RAG) des cours et dans les contenus de cours.
M-6.3 RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE	Que le programme de Maîtrise en science infirmière – infirmière ou infirmier praticien renforce l'atteinte des résultats d'apprentissage généraux (RAG) des cours correspondant à la finalité suivante : avoir développé l'aptitude à reconnaître et signaler les événements indésirables et à y réagir, et ce, tout au long du programme.
M-6.4 RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE	Que le programme de Maîtrise en science infirmière – infirmière ou infirmier praticien revoie la pertinence des compétences avancées enseignées (ex. pose de stérilet) pour distinguer les apprentissages essentiels des techniques spécialisées optionnelles.
M-6.5 RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE	Que le programme de maîtrise en science infirmière – infirmière ou infirmier praticien revoie, en les actualisant, les résultats d'apprentissage généraux (RAG) pour chacun des cours en collaboration avec le nouveau Centre d'excellence en pédagogie (CEP).

	Amélioration continue
M-6.6 RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE	Que le programme de Maîtrise en science infirmière – infirmière ou infirmier praticien élabore les résultats d'apprentissage du programme (RAP) pour publication au répertoire en collaboration avec le nouveau CEP en s'assurant qu'ils sont conformes avec la mission et les buts du programme ainsi qu'avec les rôles infirmiers pour lesquels les infirmières et infirmiers praticiens étudiants sont formés.

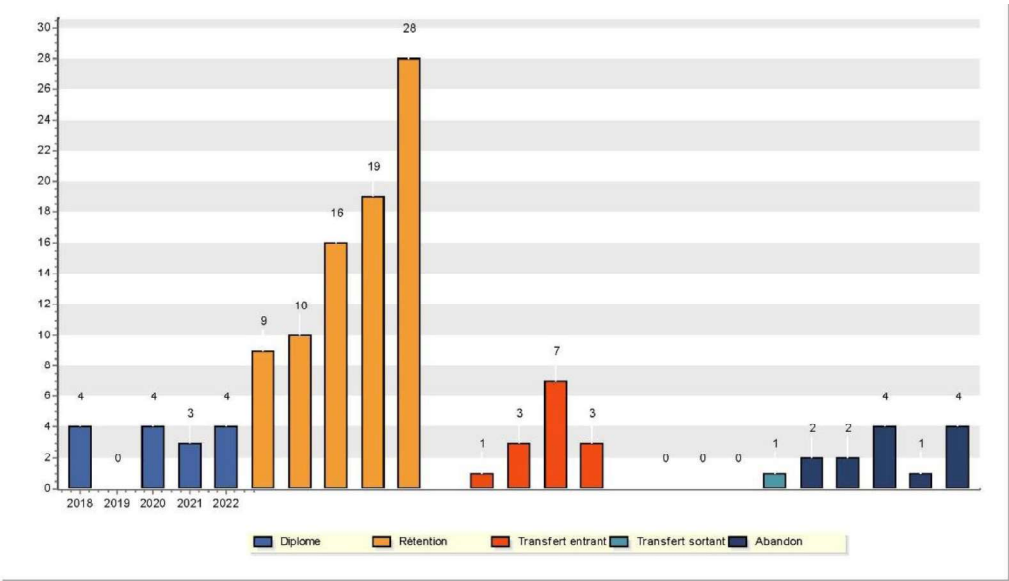
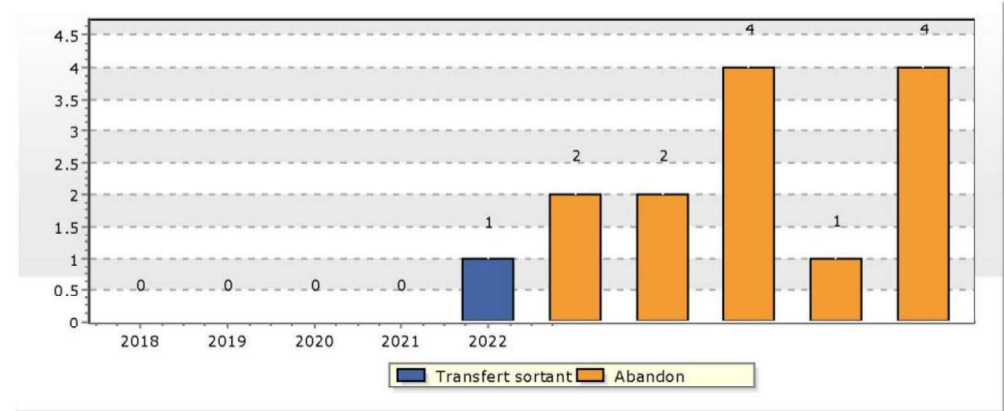
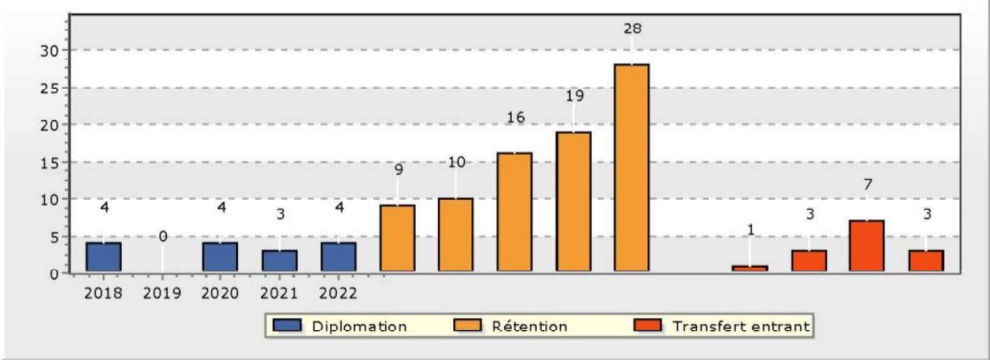
C – PORTAIT DE L’EFFECTIF ÉTUDIANT

C1 – INSCRIPTIONS À LA M. EN SCIENCE INFIRMIÈRE - IIP AU 1^{ER} DÉCEMBRE (AUTOMNE)

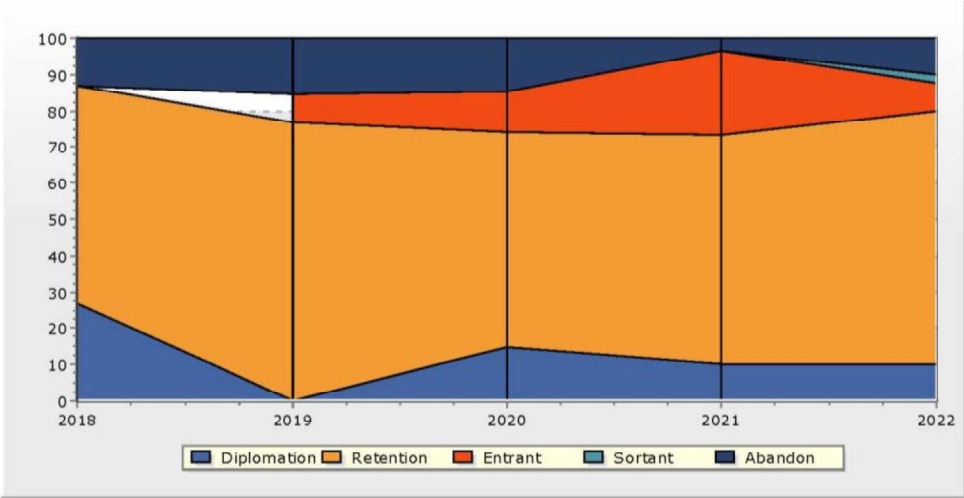


C2 –CHEMINEMENT À LA M. EN SCIENCE INFIRMIÈRE - IIP

Cheminement en chiffres

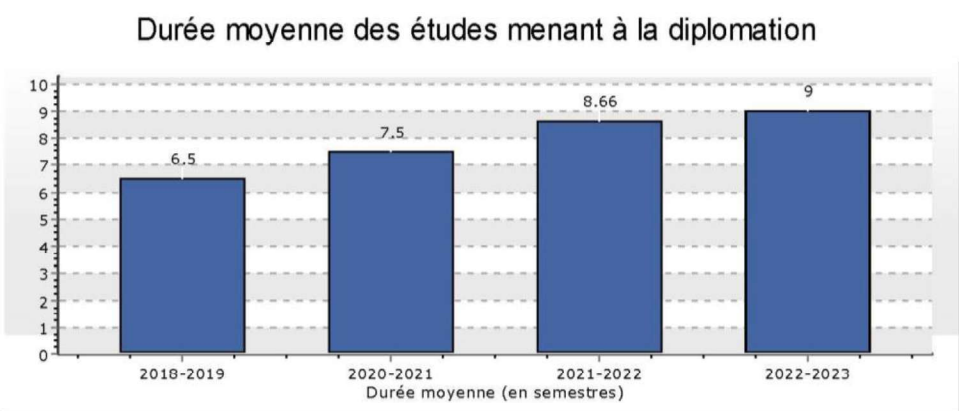
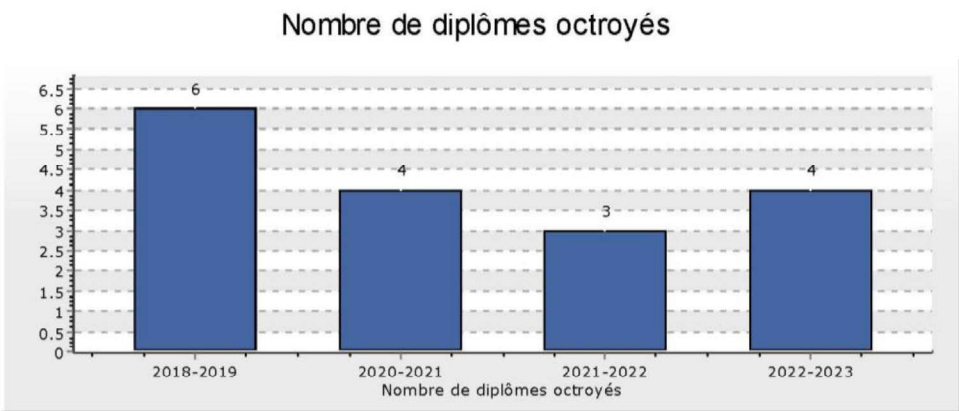


Cheminement en pourcentage et proportion

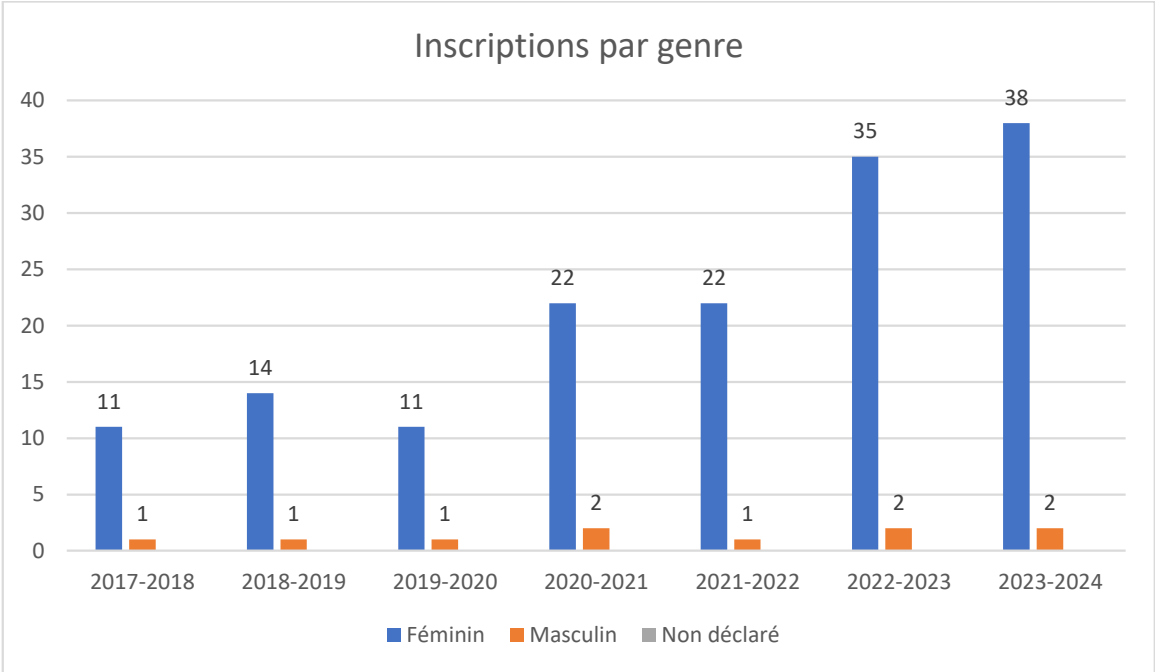
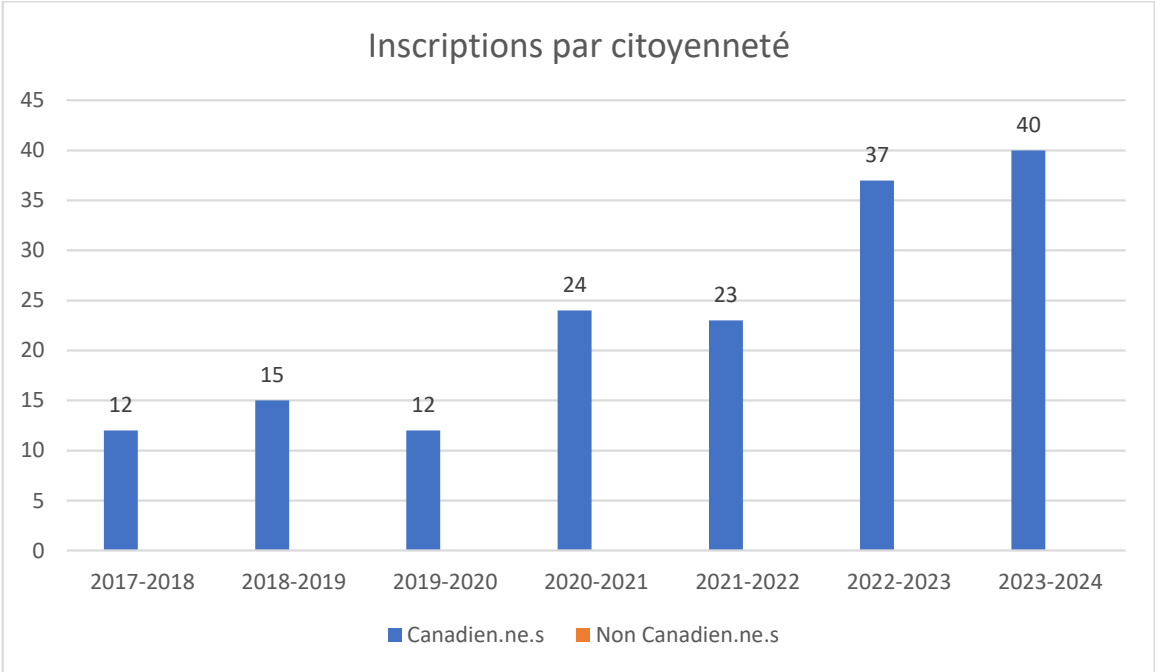


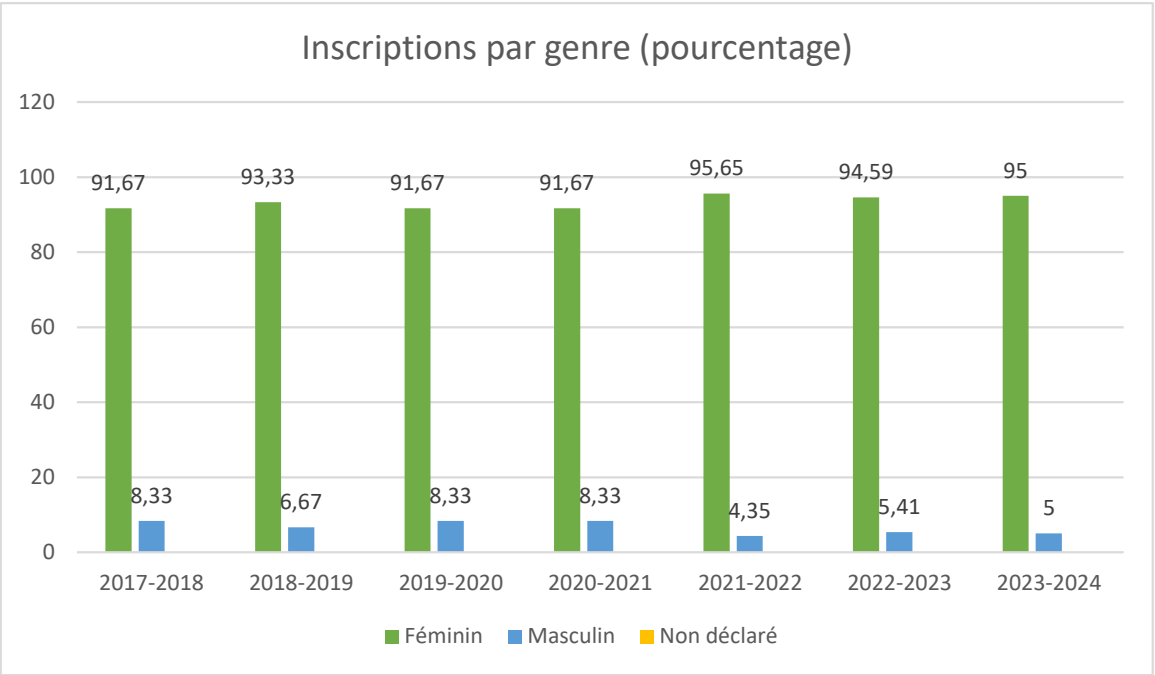
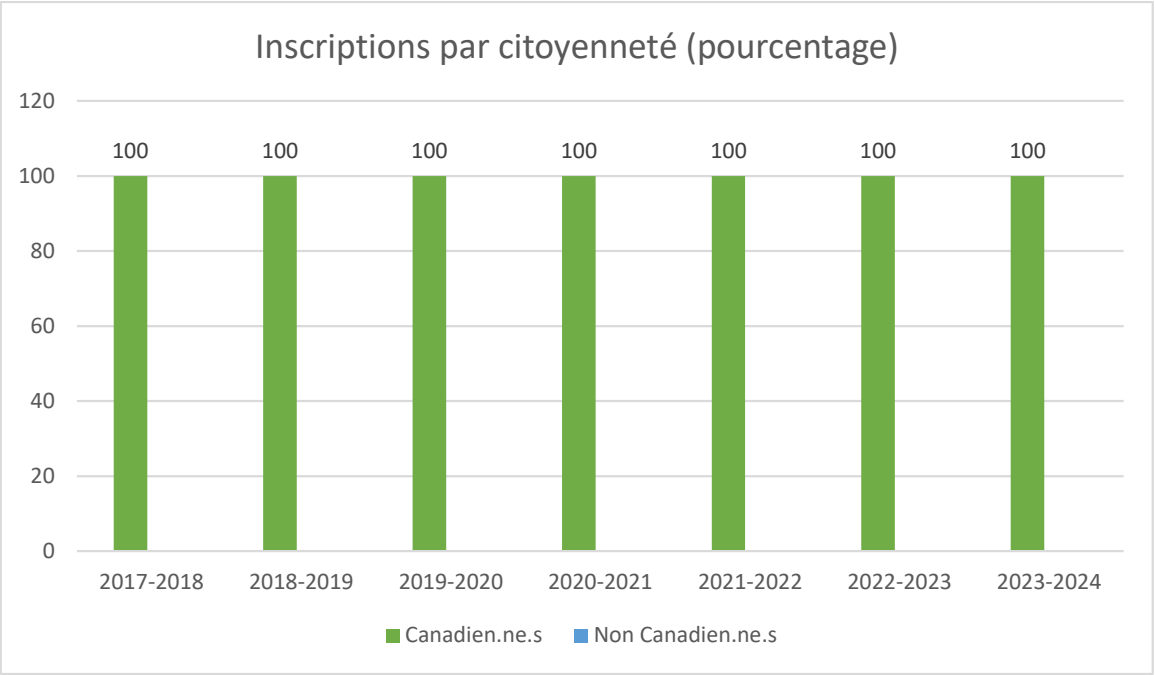
Rétention	2018	2019	2020	2021	2022
Diplomation	26.67	0	14.81	10	10
Rétention	60	76.92	59.26	63.33	70
Transfert entrant	0	7.69	11.11	23.33	7.5
Transfert sortant	0	0	0	0	2.5
Abandon	13.33	15.38	14.81	3.33	10

C3 –DIPLOMÉES ET DIPLOMÉS DE LA M. EN SCIENCE INFIRMIÈRE - IIP



C4 – PROFIL DES PERSONNES INSCRITES À LA M. EN SCIENCE INFIRMIÈRE - IIP EN MATIÈRE D’ÉDI





ASSURANCE DE LA QUALITÉ

UMCS-001 DAA - Diplôme en administration des affaires (DAA)

Tiré à part du procès-verbal SCDP-251201

R : 05-SCDP-251201

Céline Surette, appuyée par Sophie LeBlanc Roy, propose :

« Que les décisions suivantes soient adoptées »

Vote sur R : 05

unanimous

ADOPTÉ

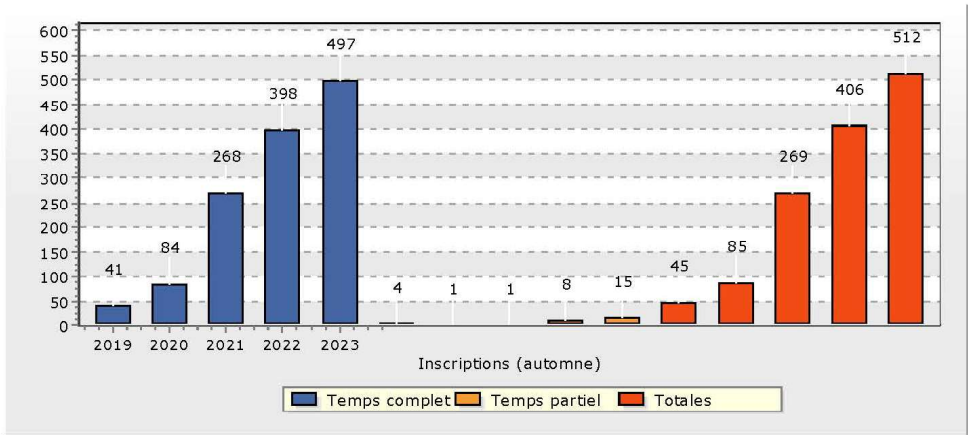
CATÉGORIE	DÉCISION FINALE DU SCDP
	Améliorations de la gestion du programme
G-2 COURS	Que le comité pédagogique du D.A.A. inclue d'avantage d'activités interculturelles dans les cours de niveau 1000 et 2000.
G-3 ENCADREMENT	Que le comité pédagogique du D.A.A. révise les plans de cours à chaque session pour s'assurer qu'ils sont conformes au règlement 8.6 sur l'évaluation des apprentissages et que les résultats d'apprentissage et le contenu sont harmonisés sur les trois campus.
G-3 ENCADREMENT	Que le comité pédagogique du D.A.A. inclue les résultats d'apprentissage spécifiques (RAS) dans les plans de cours de chaque cours au D.A.A.
G-5 COLLABORATION	Que le décanat des études de l'UMCS, en collaboration avec le décanat de la Faculté d'administration et le décanat des études de l'UMCE, mette sur pied un comité pédagogique du D.A.A. tel qu'exigé par la CESPM, afin de stimuler le développement d'activités expérientielles, pratiques et interculturelles, d'intégrer les principes d'ÉDI-D et de favoriser le partage de méthodes pédagogiques innovantes, stimulantes et cohérentes entre les membres du corps professoral de chaque campus.
	Projet de modifications mineures
M-1 STRUCTURE	Que le comité pédagogique du D.A.A. en collaboration avec la Faculté d'administration, assouplisse la structure du diplôme dans le cadre de la réforme du régime pédagogique et des OFG.

M-3 CONDITIONS D'ADMISSION	Que les décanats concernés revoient le contingentement au DAA et déterminent un nombre d'admissions en adéquation avec la capacité d'accueil en milieu de stages.
M-4.1 BANQUE DE COURS	Que les décanats concernés proposent des solutions pour s'assurer que les personnes étudiantes démontrent les compétences nécessaires en communication orale en anglais, afin d'optimiser leur expérience en milieu de stages.
M-4.2 BANQUE DE COURS	Que l'UARD d'administration mette à jour la banque de cours en intégrant de nouveaux outils et de nouveaux contenus (ex. responsabilité sociale et environnementale des entreprises, durabilité, équité, diversité, inclusion et décolonisation (ÉDI-D), changements climatiques, perspectives autochtones).
M-6.1 RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE	Que le comité pédagogique du D.A.A en collaboration avec l'UARD d'administration revoie, en les actualisant, les résultats d'apprentissage généraux (RAG) pour chacun des cours en collaboration avec le nouveau Centre d'excellence en pédagogie.
	Amélioration continue
M-6.2 RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE	Que le comité pédagogique du D.A.A. élabore les résultats d'apprentissage du programme (RAP) pour publication au répertoire après avoir revu, en les actualisant, les résultats d'apprentissage généraux (RAG) pour chacun des cours en collaboration avec le nouveau Centre d'excellence en pédagogie.

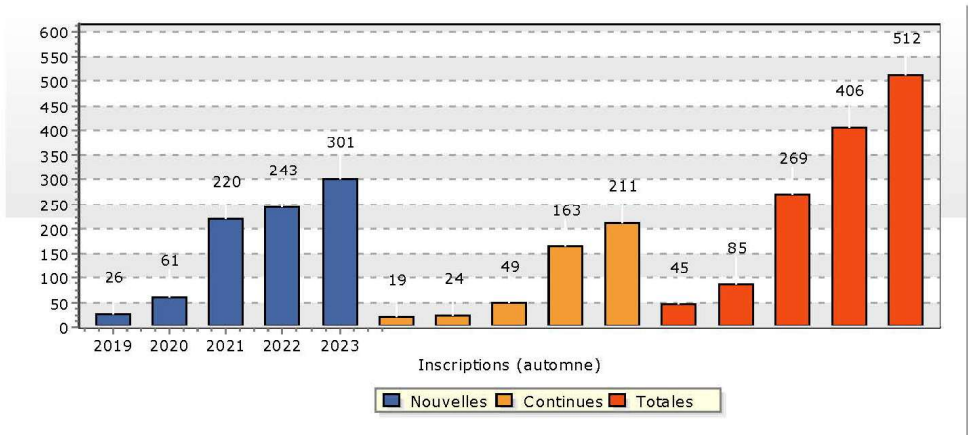
C – PORAIT DE L’EFFECTIF ÉTUDIANT

C1 – INSCRIPTIONS AU DIPLÔME EN ADMINISTRATION DES AFFAIRES AU 1^{ER} DÉCEMBRE (AUTOMNE)

Inscriptions à temps complet et à temps partiel

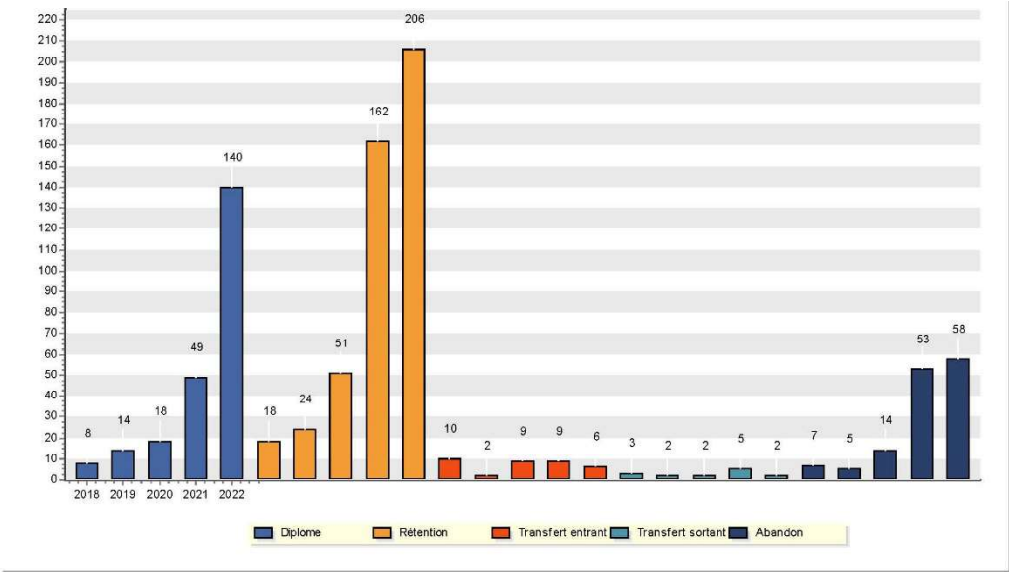
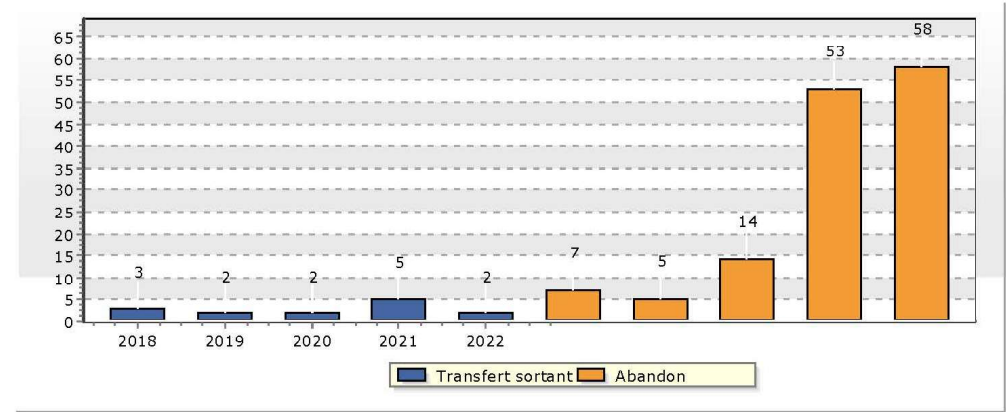
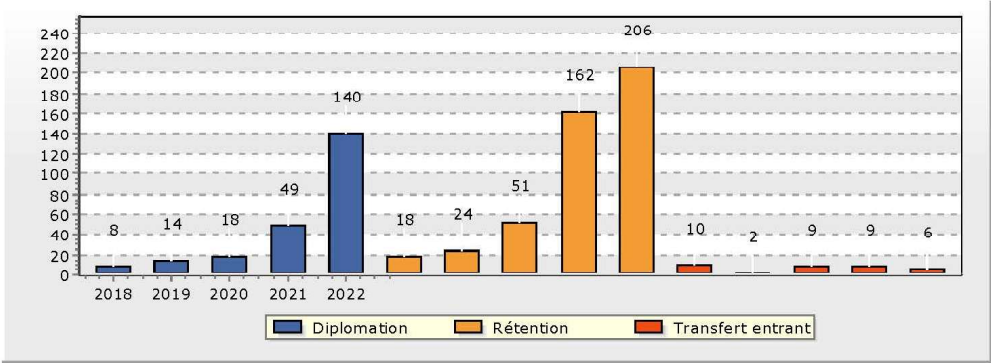


Inscriptions nouvelles et continues

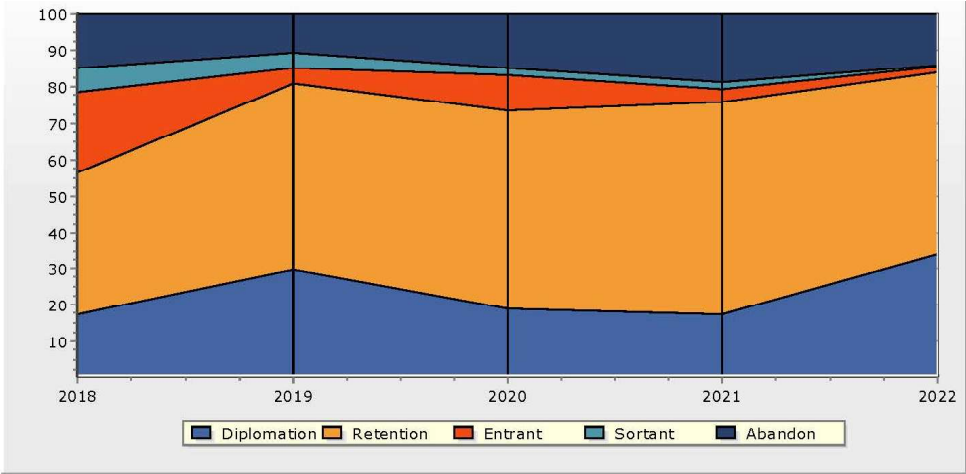


C2 –CHEMINEMENT AU DIPLÔME EN ADMINISTRATION DES AFFAIRES

Cheminement en chiffres

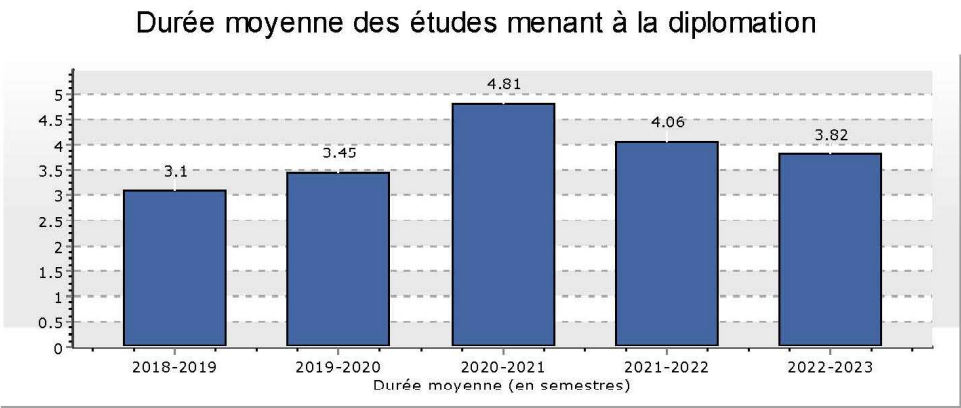
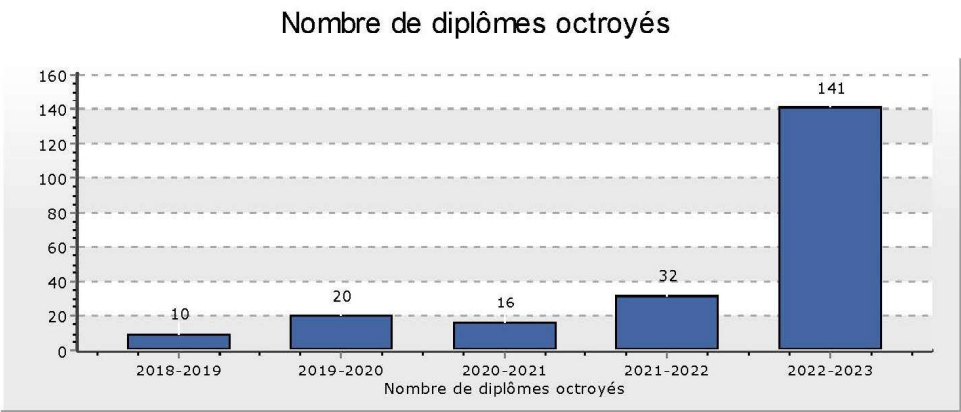


Cheminement en pourcentage et proportion



R�tention	2018	2019	2020	2021	2022
Diplomation	17.39	29.79	19.15	17.63	33.98
R�tention	39.13	51.06	54.26	58.27	50
Transfert entrant	21.74	4.26	9.57	3.24	1.46
Transfert sortant	6.52	4.26	2.13	1.8	0.49
Abandon	15.22	10.64	14.89	19.06	14.08

C3 –DIPLOMÉES ET DIPLOMÉS DU DIPLOME EN ADMINISTRATION DES AFFAIRES



C4 – PROFIL DES PERSONNES INSCRITES AU DIPLÔME EN ADMINISTRATION DES AFFAIRES EN MATIÈRE D'ÉDI

